

Procès-verbal du
Conseil Municipal de HAUTECOURT ROMANECHÉ
Réunion du 13 mars 2025

Présents : Carine BESANÇON, Gérard BREVET, Jean-Paul CHATARD, Jean-Luc CHEVALLIER, Mickaël CLEMENT, Christian FEVRE, René LANDES, Nathalie PERDRIX, Sophie PHILIBERT, Marc ROCHET.

Absents excusés : Anne-Hélène DESBOIS, Karine GOYENECHÉ donne pouvoir à Christian FEVRE, Gilbert CHABOT, Christelle LAMBERET a donné pouvoir à Carine BESANÇON, Véronique MAIGRE ROLLAND

Secrétaire de séance : Christian FEVRE

ORDRE DU JOUR :

-Approbation du procès-verbal et du compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2025

-Délibérations :

- 1/ Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de l'Agence France Locale
- 2/ Validation du règlement du lotissement « Les Sources »
- 3/ Echanges parcellaires avec la SEMCODA

-Point sur les commissions

-Questions diverses :

- Projet des sœurs papilles et de l'association Boc' à récup
- Campagne de piégeage printanier 2025 des frelons asiatiques

 Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal en date du 23 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

1/ Ouverture d'une ligne de trésorerie auprès de l'Agence France Locale :

M. le maire explique que les travaux de la place de la mairie sont subventionnés à hauteur de 80% des dépenses engagées. Ces subventions sont attribuées par le Département, la Région, l'Etat et Grand Bourg Agglomération. Des acomptes ont déjà été versés mais les soldes seront attribués uniquement à l'achèvement des travaux.

La commune règle régulièrement les entreprises pour les travaux déjà réalisés et pour ne pas mettre en péril la trésorerie de la commune en attente du versement des soldes de subventions et du FCTVA, il est nécessaire d'avoir recours à une ligne de trésorerie ;

La commune a sollicité l'Agence France Locale, auprès de laquelle un prêt pour l'acquisition de la salle paroissiale et sa restauration a été souscrit au taux de 1.11% en 2022.

L'AFL propose un crédit de trésorerie de 85 000€ au taux de 3.15% pour une durée de 1 an maximum et qui pourra être remboursé au fur et à mesure des versements des subventions.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer le contrat de prêt et tous les actes nécessaires à cette opération.

2/ Validation du règlement du lotissement « Les Sources » :

M. le maire présente le règlement qui s'applique au lotissement « Les Sources » constitué par les parcelles AD N°4, 183, 228, 265 et 266 pour une surface lotie de 8 889m².

Les lots constructibles étant intégralement situés en zone 1AU, le règlement de cette zone du PLU approuvé le 28 novembre 2013 et modifié le 21 novembre 2022 s'applique au présent lotissement.

Le règlement du lotissement vient donc indiquer des dispositions complémentaires au règlement du PLU en 17 articles.

Il précise notamment que pour le lot N° 1, ne sont admises que les constructions de logements groupés ou non, à raison de 4 logements.

Pour les lots N°2 à 11, ne sont admises que les constructions de maisons individuelles à usage d'habitation, de bureau pouvant servir à l'exercice de professions libérales, à raison d'un pavillon par lot, ne comportant qu'un seul logement.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, valide à l'unanimité le règlement du lotissement « les Sources ».

3/ Echanges parcellaires avec la SEMCODA :

M. le maire présente la proposition d'échanges de parcelles entre la commune et la SEMCODA dans le cadre de l'aménagement de la place de la mairie par la commune et du lotissement « les Sources » par la SEMCODA. SEMCODA propose de céder à la commune une partie d'environ 423m² à détacher des parcelles AD N°265, 266 et 228 en échange la commune entend céder à SEMCODA une partie de 608m² de la parcelle AD N°183. Les surfaces exactes seront définies par l'intervention d'un géomètre.

Le présent échange est consenti et accepté sans soulte.

SEMCODA paiera tous les frais, droits et émoluments de l'acte authentique.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le maire à signer la proposition d'échanges présentée ainsi que l'acte authentique.

M. le maire indique qu'il convient de nommer la voie qui dessert le lotissement. Le conseil municipal, décide que cette voie sera nommée : impasse des sources.

POINTS SUR LES COMMISSIONS :

- Commission finances : elle se réunira le samedi 5 avril à 9 heures en mairie.

-Commission communication : la prochaine commission se tiendra le jeudi 17 avril à 20 heures.

-Commission travaux et voirie : lundi 7 avril à 20 heures. Préparation du programme de voirie 2025 et aménagement du cimetière de Hautecourt : projet d'installation de cavurnes.

QUESTIONS DIVERSES :

-Campagne de piégeage des frelons asiatiques :

La commune a signé avec le GDS 01 une convention pour la lutte contre la propagation du frelon asiatique. Jean-Luc CHEVALLIER a été désigné référent communal de cette opération. Il présente cette opération qui consiste à cumuler **2 stratégies :**

-la destruction des nids de frelons asiatiques pour les nids signalés jusqu'au 30 septembre en 2025 sur la plateforme dédiée : www.frelonsasiatiques.fr

-le piégeage en amont des fondatrices (reines) au printemps après hivernage.

Pour cela il convient :

1. d'installer **2 pièges à proximité des nids dits tardifs (découverts après le 30 septembre) à compter du 15 mars 2025** pour 8 semaines consécutives. Arrêt obligatoire au 15 mai 2025 maximum,
2. de procéder au relevé hebdomadaire des captures pour comptage et réalimentation de l'appât,
3. de transmettre les données de comptage en fin de campagne de piégeage soit à partir du 15 mai 2025, au GDS.

Quatre sites sensibles ont été repérés : deux à Chambod, un au chemin des Epinettes, et un à Romanèche.

Karine GOYENECHÉ, Christian FEVRE et Nathalie PERDRIX s'associent à Jean-Luc CHEVALLIER pour la surveillance des pièges.

-Avancement des travaux Cœur de village :

Le maire informe que les jeux ont été installés cette semaine, l'aire de jeux n'est pas encore ouverte au public car le revêtement du sol n'est pas encore coulé et la clôture n'est pas conforme aux attentes en matière de sécurité.

L'entreprise SOBECA a réalisé les travaux d'électrification pour l'éclairage public. Le transformateur n'étant pas encore réceptionné, les branchements ne sont pas faits.

Une stèle commémorative a été implantée près du terrain de boules. Monsieur le maire a contacté l'entreprise de pompes funèbres Allardet pour le nettoyage de la pierre et la fourniture et la pose d'une plaque à la mémoire des différentes victimes des guerres à installer sur cette stèle.

Monsieur ALLARDET propose le nettoyage de la pierre gratuitement et transmet un devis pour une plaque en aluminium teintée.

-SIVOS :

Le conseil syndical se réunira le lundi 30 mars pour voter le budget 2025.

-Commerce :

Carine BESANÇON, Nathalie PERDRIX et le maire ont rencontré les Sœurs Papilles et les membres de l'association Boc à Récup afin de discuter de l'avancement de leur projet d'installation dans le local communal à côté de la mairie.

Carine BESANÇON rappelle que les Sœurs Papilles ont une activité de traiteur, elles préparent des plats cuisinés pour des événements, sur commande uniquement et ne feront pas de vente sur place.

L'association Boc' A Récup' quant à elle souhaiterait mettre à disposition le local de transformation ainsi aménagé aux maraichers et particuliers pour la mise en bocaux de surplus de fruits et légumes.

Les porteurs de projet ont réalisé des plans et des devis pour l'aménagement du local en atelier de transformation culinaire. Ils ont également déposé des demandes de subventions auprès de Grand Bourg Agglomération qui leur accorderait 25 000€ pour l'équipement et 15 000€ pour le fonctionnement.

Le conseil municipal se prononce favorable à la réalisation de ce projet dans le local communal. Un bail est en préparation pour contractualiser la mise à disposition entre les différentes parties.

-Carrière VICAT-FONTENAT :

M. le maire annonce qu'un comité local d'information et de suivi de la carrière VICAT-FONTENAT est prévu le samedi 22 mars sur site.

Une rencontre des élus avec les membres du collectif de sauvegarde du Val de Buenc est également programmée le jeudi 20 mars à 18h30 en mairie.

-Bâtiment pour la location des bateaux électriques à Chambod :

René LANDES demande si une demande d'autorisation d'urbanisme a été déposée pour l'installation de ce bâtiment.

M. le maire informe qu'il a rencontré le propriétaire des bateaux accompagné de Messieurs Alexis MORAND, président du SMA et Pierre BOURRY, maître d'œuvre des travaux du SMAE.

Différentes pistes ont été envisagées : l'arrêt de l'activité, la modification du PLU ou le déplacement du bâtiment.

Sur le premier point, le propriétaire indique avoir engagé des dépenses conséquentes et refuse de renoncer à ce projet.

Concernant la deuxième hypothèse, le maire a formellement indiqué que la commune n'envisageait pas une modification du PLU.

Quant au SMAE qui a réalisé le raccordement du local aux réseaux, Monsieur MORAND a précisé qu'avant d'envisager le déplacement du bâtiment, il va demander un géomètre expert de délimiter la propriété du SMAE et de la commune car la délimitation du domaine public à savoir la route du Port n'est pas suffisamment précise dans cette zone.

Il a donc été convenu que dans un premier temps, le propriétaire des bateaux doit redéposer une demande de permis précaire.

-Vestiaires du foot :

Le maire et les adjoints ont rencontré les responsables du club de football ASHR. Ces derniers leur ont présenté des plans d'aménagement des vestiaires tels qu'ils devraient être aménagés pour répondre aux normes demandées par la fédération de football.

Carine BESANÇON précise que des subventions sont mobilisables auprès du FFA uniquement si ces normes sont respectées. Elles peuvent atteindre jusqu'à 80% du coût des travaux.

Le conseil municipal décide de solliciter un architecte ou un maître d'œuvre pour réaliser le chiffrage de ces travaux.

Approuvé lors de la séance du conseil municipal du 14 avril 2025

Le secrétaire de séance,

Christian FEVRE



Le Maire,

Marc ROCHET


